

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-270632-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Aménagement du secteur piétonnier du centre ville - Mise en place de contrôle d'accès - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions

M. BORDAT, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement piétonnier du centre ville de Dijon se poursuit en cohérence avec l'avancement des travaux du tram. Il comprend notamment la mise en place de contrôle d'accès qui seront déployés à partir de 2011.

Le programme des travaux prévoit :

- l'installation de système de contrôle d'accès avec bornes automatiques escamotables,
- la rénovation des contrôles d'accès existants.

La gestion des nouveaux contrôles d'accès sera compatible sur l'ensemble des aménagements existants.

Le présent marché commencera à l'été 2011 pour se poursuivre jusque dans le courant de l'année 2014.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux qui seront réalisés par la Ville est estimé à 1 100 000 € TTC sur les quatre années. Le financement sera assuré au travers du budget de la Ville et de subventions, notamment les fonds de concours attribués par le Grand Dijon pour les travaux connexes à ceux du tramway.

La maîtrise d'œuvre des travaux pourra être confiée aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter le programme des travaux de mise en place de contrôles d'accès du secteur piétonnier du centre ville, dans les conditions proposées ;

2 - arrêter le montant global de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dont la Ville de Dijon sera maître d'ouvrage à 1 100 000 € TTC sur les quatre ans ;

3 - décider de confier leur maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise retenue ;

4 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues pour leur financement, au taux maximum, notamment auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et de l'Etat.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ